

OXYDE CUPRIQUE TECHNIQUE

SOLIDE

POUR USAGE DE FORMULATION, COMME AGENT DE PRÉSERVATION DU BOIS



AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

N° D'ENREGISTREMENT 31415 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : Cuivre, présent sous forme de d'oxyde cuivrique 78,6 %

TIMBER SPECIALTIES LIMITED
35 Crawford Crescent, P.O. Box 520
Campbellville, ON L0P 1B0
(905) 854-2244

Contenu net : Super sac

DIRECTIVES D'UTILISATION : Pour utilisation seulement dans la formulation d'agents de préservation du bois homologues en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Les fabricants sont responsables de leur propre homologation de produits de pesticides en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter symptomatiquement.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Provoque une irritation des yeux. Éviter TOUT contact avec les yeux. Peut causer une irritation de la peau. Éviter le contact avec la peau. Porter des lunettes protectrices ou un écran facial. Utiliser un équipement de protection respiratoire approuvé, des lunettes de protection, des gants imperméables et des vêtements de protection appropriés. Enlever les vêtements contaminés. Se laver à fond après avoir manipulé le produit.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX : Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les espèces de plante terrestres non visées. NE PAS rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts, un lac, un cours d'eau, un étang, un estuaire, un océan ou tout autre étendue d'eau.

ENTREPOSAGE : Entreposer ce produit à l'écart de tout aliment pour consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION : Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'agence provinciale responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.